

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE CLERMONT-FERRAND**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
Lot 3– REVETEMENT DE SOL**

CCTP Lot 3 – REVETEMENT DE SOLS

Etablissement : CHU CLERMONT FERRAND

Site : GABRIEL MONTPIED

Localisation : CENTRE DE RECHERCHE NUTRITION HUMAINE

Objet : AMENAGEMENT PLATEFORME DE RECHERCHE

N° Opération : 7 HGM 17066

Table des matières

<u>LOT REVETEMENT DE SOLS MINCES</u>	<u>3</u>
<u>1. GENERALITES.....</u>	<u>3</u>
<u>2. DESCRIPTION DES OUVRAGES</u>	<u>5</u>
2.1. DEPOSE SOL LES	5
2.2. PVC LES HOMOGENE U4 P3 E2/3 C2	5
2.3. PVC REVETEMENT MURAL RIGIDE EPAISSEUR 2MM	6
2.4. ELABORATION DU DOE.....	6

LOT REVETEMENT DE SOLS MINCES

1. GENERALITES

Réglementation

L'entreprise sera soumise à l'ensemble des règlements, arrêtés, décrets, circulaires, DTU, normes et avis techniques, etc..., connus à la date de remise des offres et applicables à leur lot, à la nature des ouvrages et aux Etablissements Hospitaliers Publics, et en particulier :

- La réglementation de sécurité existante pour les Etablissements recevant du Public,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité pour les travaux de bâtiments et les travaux publics et tous travaux concernant les immeubles,
- Les dispositions communes pour la réalisation de travaux au CHU,

Les ouvrages du présent Lot devront répondre aux conditions et prescriptions des règles de l'art.

Le titulaire du présent Lot veillera à la qualification de sa main-d'œuvre ou de ses sous-traitants, qui devront être compatible avec les ouvrages réalisés.

Choix des matériaux.

L'entrepreneur devra fournir un échantillonnage complet dans la catégorie demandée à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Les matériaux utilisés dans l'exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.

Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent poste seront neuf et de première qualité., et devront impérativement répondre aux conditions des matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes.

Le choix des produits et leur mise en œuvre s'appuie sur les principes suivants :

Marques réputées assurant la continuité de fabrication des produits pendant une durée d'au moins 6ans,

Identification des produits impérative,

Produits livrés sur le chantier neufs,

Produits conservés dans leur conditionnement d'origine indiquant clairement la marque et les références du produit,

Chaque produit avec fiche technique indiquant l'identité du produit, sa composition, ses caractéristiques physiques, ses performances et ses conditions d'utilisation,

Tous les produits livrés seront non souillés, sans trace d'humidité ou de moisissures,

Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir:

- Procès-verbaux de matériaux employés,
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le procès-verbal de réception des supports,
- Les plans d'exécution, de détails et de calepinage notamment pour les châssis.

Coordination.

L'entreprise aura pris connaissance du dossier complet, CCTP dispositions communes et CCTP de son lot, et de l'ensemble des consignes générales.

Elle prendra connaissances de toutes les phases du chantier afin d'optimiser ses interactions et les limites de prestations avec les autres corps d'état.

Cette énumération n'est pas limitative.

Entretien du chantier

L'entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CHU.

L'Entreprise devra s'assurer qu'aucun élément ne sera laissé hors de l'espace de chantier.

L'entrepreneur devra le nettoyage des sols. Il devra d'autre part assurer la protection des appareils sanitaires pendant l'exécution de ses travaux.

Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et stockage des différents éléments et le balisage et la sécurisation du chantier.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, dimensions, emplacement. Mais cette description n'a pas un caractère limitatif et l'Entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les travaux nécessaires et indispensables à l'achèvement complet du projet.

Le titulaire du présent lot devra assurer la protection contre toutes projections où actions mécaniques et l'isolement de l'activité sur le chantier au droit des limites des travaux, pour ses employés et l'ensemble des tierces personnes.

Pour tous les travaux occasionnant des dispersions de poussières, découpe, ponçage et déposes diverses, l'entreprise disposera d'un caisson à filtration absolue mis à disposition par les services techniques du CHU.

2.1. DEPOSE SOL LES

Dépose de revêtement de sol en lés, Elimination des couches d'encollages et d'enduit subsistant
Enlèvement des déblais.

Localisation :

- Salle 2241-2241A-2245-2246-2246A-2240

2.2. PVC LES HOMOGENE U4 P3 E2/3 C2

Classement UPEC U4 P3 E2/3 C2

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC homogène calandré en lès avec traitement fongistatique et bactériostatique en lès de TYPE **Mipolam Biocontrol Performance** de chez GERFLOR ou équivalent, comprenant :

- Préparation du support,
- Primaire, Application d'un ragréage P3
- Ponçage
- Barrière anti remontée d'humidité
- pose par encollage
- Façon de découpes nécessaires
- Joints soudés à chaud entres lés
- Raccord avec revêtement existant de même nature ou de nature différente (couvre joint proscrit sauf avis contraire du Maître d'Œuvre).
- Coloris au choix du maitre d'œuvre.
- Classement EN 685 : 34/43
- Epaisseur : 2mm
- Poids total $\leq 2.70 \text{ kg/m}^2$
- Résistance poinçonnement : 0.02mm
- Coefficient de glissance : $\mu \geq 0.30$
- Réaction au feu EN 13 501-1 : Bfl s1 sur support fibres ciment A2 fl
- Et toutes sujétions
- Coloris au choix du maitre d'œuvre.

Compris raccord au droit des nouvelles ouvertures.

Localisation :

- Local 2246A – 2246 - 2245 – 2241 2241A- remplacement moitié de sol abimé 2240

2.3. PVC REVETEMENT MURAL RIGIDE EPAISSEUR 2mm

Fourniture et pose de panneaux de protection en PVC rigide antibactérien coloré dans la masse type DECOCHOC de chez SPM ou similaire, compris :

- préparation du support
- découpe à façon et pliage
- découpe nette aux abords équipements techniques
- pose par double encollage avec colle acrylique suivant prescription du fournisseur
- coloris au choix du maître d'œuvre
- soudure à chaud entre panneaux
- classement M1
- épaisseur 2 mm
- Hauteur 0.50m

Coloris au choix du maître d'œuvre.

Localisation :

- Au droit des paillasses sur l'ensemble des paillasses installées

2.4. ELABORATION DU DOE

Remise, en fin de travaux et avant réception d'un Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE), en 3 exemplaires et sous forme papier ou informatique des documents suivants :

- Plans des détails & notes justificatives (cette prestation n'exclut pas la fourniture de ces documents avant réalisation).
- Note récapitulative des produits et matériaux mis en œuvre :
 - Nature.
 - Références – fournisseurs.
 - Notices techniques, avis techniques, etc....
 - Notice d'entretien.
 - PV de classement au feu